AGETUR
AGence d'Execution des Travaux URbains
certifiée ISO 9001 : 2015 par AB Certification sous le n° A1151

PAURAD
PROJET D'AMENAGEMENT URBAIN ET D'APPUI A LA DECENTRALISATION

PROJET D'AMENAGEMENT URBAIN ET D'APPUI A LA DECENTRALISATION (PAURAD)

(Accord de financement n°5274-BJ du 09 octobre 2013)

MISSION DE CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX ET LOISIRS AVEC LES VOIES D'ACCES DANS LA ZONE INONDABLE DE TENGUECODJI A COME - (LOT MO2008-PAURAD/CO)

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

1. Le Gouvernement de la République du Bénin a reçu un crédit (accord de crédit n°5274-BJ) de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation (PAURAD), et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre de **« la mission de contrôle et surveillance des travaux d'aménagement d'une aire de jeux et loisirs avec les voies d'accès dans la zone inondable de Tenguécodji, à Comé – (lot MO2008-PAURAD/CO) »,** pour laquelle l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR-SA), Maître d'Ouvrage Délégué, doit recruter un consultant.

2. Les services de consultants (« les Services ») comprennent : i) la revue du dossier technique, ii) le contrôle et surveillance des travaux ; iii) la production des rapports de mise en œuvre de la mission.

3. La mission sera conduite par un cabinet disposant des qualifications et compétences avérées en matière d'études techniques et contrôle des travaux routiers en général et de la voirie urbaine en particulier. Elle se déroulera en quatre (04) mois.

4. L'AGETUR SA invite à présent les Consultants éligibles (« Consultants ») à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés devront fournir les informations démontrant qu'ils ont les qualifications et expériences pertinentes pour fournir les services demandés.

Les critères de classement des consultants sont :

a) Références techniques dans des missions similaires :

- *Expériences spécifiques du consultant en études de travaux de bâtiments de type R+1 au moins au cours des cinq (05) dernières années ;*
- *Expériences pertinentes du consultant dans des missions d'études techniques des travaux routiers en milieu urbain (pavage ou bitumage de rues en milieu urbain) au cours des cinq (05) dernières années ;*
- *Expériences pertinentes du consultant dans des missions de contrôle et surveillance des travaux de pavage et d'assainissement de rues au cours des cinq (05) dernières années.*

Le consultant devra fournir dans son dossier toutes les pièces justificatives des références techniques qu'il aura citées.

b) Qualification et compétences du personnel :

- ***Un (01) Ingénieur Génie civil, chef de mission :***

L'Ingénieur génie civil doit avoir un diplôme d'ingénieur génie civil ou tout autre titre équivalent (BAC + 5 au moins) avec les qualifications minima suivantes :i) expérience professionnelle d'une durée minimum de cinq (05) années dans le domaine du BTP, ii) au moins une (01) expérience spécifique en études de bâtiments de type R+1, ii) au moins deux (02) expériences en études technique pour des projets de pavage ou de bitumage de rues en milieu urbain, iv) au moins deux (02) expériences spécifiques en contrôle et surveillance des travaux de pavage et d'assainissement de rues, au cours des dix (10) dernières années.

- ***Un (01) technicien supérieur topographe***

  Le technicien topographe devra avoir un diplôme de technicien supérieur en topographie ou tout autre titre équivalent (BAC + 2 au moins) avec les qualifications minima suivantes :i) expérience professionnelle d'une durée minimum de trois (03) années dans le domaine de la topographie, i) au moins une (01) expérience de technicien topographe dans des missions d'études techniques de projets routiers en milieu urbain, iii) au moins deux (02) expériences spécifiques de technicien topographe dans des missions de contrôle et surveillance des travaux routiers en milieu urbain, au cours des cinq (05) dernières années.

Le candidat devra fournir dans son dossier toutes les pièces justificatives des expériences et diplômes qu'il aura cités dans les CV des experts mobilisés.

Pour les besoins de classement des consultants, les références techniques compteront pour quatre-vingt-cinq pour cent (85%) et les qualifications et compétences du personnel clé, pour quinze pour cent (15%).

5. Les consultants intéressés devront soumettre un dossier de candidature complet, rédigé en langue française, sous pli fermé ou par courrier électronique et portant la mention « **mission de contrôle et surveillance des travaux d'aménagement d'une aire de jeux et loisirs avec les voies d'accès dans la zone inondable de Tenguécodji, à Comé – (lot MO2008-PAURAD/CO) »**.

6. Un consultant sera sélectionné suivant la méthode de **« Qualifications des Consultants (QC) »**.

7. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures de services suivantes : **du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 15h30 à 18h00 (heures locales).**

8. Les dossiers de manifestation d'intérêt, doivent parvenir au plus tard le **lundi 20 juillet 2020 à 12 heures** à l'adresse suivante :

Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR-SA)
5089, Avenue Jean-Paul II route de l'Aéroport - Tel. (229) 21 30 51 10 / 21 30 51 71 – Fax : (229) 21 30 51 30 - Email : dgagetur@agetur.bj et mbocove@agetur.bj

Cet avis est également disponible sur le site http://www.agetur.bj;

Fait à Cotonou, le 06 juillet 2020.

Le Président Directeur Général de l'AGETUR SA.